# LE NOUVEAU SIV - FORMATION AVANCÉE




**DÉLAI D'ACCÈS :** 72 HEURES
**DURÉE :** 7 HEURES (1J)
**PRIX :** 500 € HT / 600 € TTC*
**FORMATION :** DISTANCIEL
**PARCOURS :** ACTION DE FORMATION
**CAPACITÉ D'ACCUEIL :** JUSQU'À 8 APPRENANTS
**TAUX DE SATISFACTION :** 9.8/10 (35 AVIS)
**TAUX DE RÉUSSITE :** 100%
**TAUX D'ASSIDUITÉ :** 100%

*Session 2025.***

## PROGRAMME DE LA FORMATION

À la fin de la journée, le participant sera capable de :
1. Connaître les conditions d'habilitation et d'agrément issues des arrêtés du 1er juillet 2025 et du 21 juillet 2026 (conventions d'entreprise et d'établissement, 3 ans, 200 opérations), le SIV 2, et sécuriser ses accès face à l'hameçonnage et à l'usurpation.
2. Appliquer les 9 obligations de la convention d'établissement (délais de 15, 10 et 3 jours ouvrés, coffre-fort numérique).
3. Constituer un dossier complet pour chaque démarche d'immatriculation et détecter les documents falsifiés.
4. Calculer le prix d'une carte grise (taxes Y1 à Y5, malus 2026, taxe régionale 2026) avec le simulateur officiel.
5. Archiver les dossiers au coffre-fort numérique (dépôt à J+1), les conserver 5 ans et les détruire dans les règles.
6. Situer l'actualité 2025-2026 : carte grise numérique, plaques roses WW et W garage, aides à l'achat, réforme de l'habilitation, chiffres clés du marché et du parc.
7. Résoudre des cas pratiques construits sur des situations réelles (habilitation, sécurité, pièces, démarches, prix) et valider ses acquis par une évaluation finale.

### Prérequis :
- Être habilité SIV ou en cours de renouvellement
- Poste avec connexion internet, micro et haut-parleurs

### Pour qui :
Professionnels de l'automobile habilités SIV (dirigeants, associés, préposés réalisant les opérations d'immatriculation)

### Nous contacter :
Processus de préinscription par mail :
**info@fpa-hse.fr**
Ou via notre site internet :
**https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/**
Ou par téléphone :
**03.29.27.31.07**

### Modalité d'accès :
Après une demande d'information, un échange préalable permet de vérifier l'adéquation de la formation au besoin du bénéficiaire et la disponibilité des équipements requis. L'entrée en formation est ensuite formalisée par la signature d'une convention, puis une convocation avec les accès à la plateforme est adressée au participant.
Délai d'accès : 72 heures à compter de la validation du dossier.

### Financement :
Financements mobilisables selon votre situation : plan de développement des compétences de l'employeur, OPCO, France Travail, Région, autofinancement. Tarif : 500 € HT, soit 600 € TTC. Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

### Contacts *** :
**Pôle Direction :** le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX
**Pôle Administratif :** Responsable - BONNET Margot
**Pôle Comptabilité :** Responsable - DUREUX Louisa
**Pôle Qualité :** Responsable - DUREUX Sarah
**Pôle Pédagogique :** Responsable - DUREUX Louisa
**Pôle Communication :** Responsable - SABATIER Margaux

## OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1. MAÎTRISER LES RÈGLES DE L'HABILITATION SIV ET INTÉGRER LES NOUVEAUTÉS DU DOMAINE DES IMMATRICULATIONS
2. CONSTITUER UN DOSSIER D'IMMATRICULATION CONFORME, POUR LEUR COMPTE OU CELUI D'UN CLIENT
3. ASSURER UNE GESTION DOCUMENTAIRE SÉCURISÉE, RESPECTUEUSE DU RGPD ET DES RÈGLES DE L'HABILITATION
4. ENREGISTRER ET SUIVRE LES PRINCIPALES DÉMARCHES D'IMMATRICULATION DANS LE SIV ET SUR FRANCE TITRES (EX-ANTS)
5. IDENTIFIER ET MENER LES ACTIONS CORRECTIVES NÉCESSAIRES DANS LEUR ACTIVITÉ

## RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Méthodes — Expositives, participatives et actives. Travaux individuels et en sous-groupes. Un quizz initial de positionnement en ligne (10 min), une classe virtuelle en direct de 3 h 45 (pause de 15 min comprise), puis un parcours en ligne de 12 cas pratiques (2 h 40) et une évaluation finale (25 min).
Supports — Support de formation en PDF (109 vues, repères FNA Alsace Lorraine et sources sur chaque vue), tableau récapitulatif des pièces par démarche, accès aux 14 modules en ligne (quizz initial, 12 cas pratiques, évaluation finale).
Suivi de l'assiduité — Relevés Digiforma par module en ligne (achèvement, réussite, score et temps passé) ; émargement électronique de la classe virtuelle. Les relevés sont conservés dans le kDrive et joints au dossier du bénéficiaire.

# CONTENU DE LA FORMATION :

## Habilitation 2026 et obligations

- Arrêtés du 1er juillet 2025 et du 21 juillet 2026 ; conventions d'entreprise (SIREN) et d'établissement (SIRET).
- Conditions : 3 ans d'existence, 200 opérations sur 12 mois par établissement, local dédié, bulletin n° 2, entretien préalable ; renouvellement à demander 4 mois avant l'échéance.
- Retrait ou refus d'habilitation : les recours possibles ; démarches sans habilitation sur France Titres.
- SIV 2 et mandats de prélèvement ; renouvellement du certificat numérique ; coffre-fort numérique.
- Usurpation des accès et hameçonnage : réflexes et démarches urgentes.
- Les 9 obligations de la convention d'établissement (délais de 15, 10 et 3 jours ouvrés).

## Démarches et pièces justificatives

- Tableau des pièces par démarche.
- Détecter les faux documents : permis, contrôle technique, cession, attestation d'assurance (consultation du FVA).
- Fiches démarches : changement de titulaire, duplicata, cession, déclaration d'achat et W garage, adresse, caractéristiques techniques, succession, WW et véhicules importés.
- Les formulaires Cerfa.

## Prix, gestion des documents et actualité

- Taxes Y1 à Y5, malus 2026 ($CO_2$ et masse), véhicules importés, barème 2027, taxe régionale 2026, simulateur officiel.
- Archivage au coffre-fort numérique, conservation 5 ans, destruction.
- Actualité 2025-2026 : carte grise numérique, plaques roses, aides à l'achat, chiffres du marché et du parc.

## Parcours en ligne

- Quizz initial de positionnement.
- 12 cas pratiques : conditions d'habilitation, obligations, coffre-fort, hameçonnage, usurpation, certificat et SIV 2, démarches sans habilitation, changement de titulaire, faux documents, déclaration d'achat et W garage, véhicules importés, prix de la carte grise.
- Évaluation finale.

## SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ****

**Suivi de l'exécution :**

- Questions orales ou écrites (QCM)
- Quizz initial de positionnement, quizz en classe virtuelle, 12 cas pratiques validés à partir de 80 %
- Formulaires d'évaluation de la formation
- Durée de connexion des séquences e-learning

**Évaluation des acquis :**

- Formulaires d'évaluation de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation
- Évaluation finale en ligne de 20 questions, validée à partir de 70 %

**Sanction de la formation :**

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs atteints est remise à chaque participant, ainsi qu'un certificat de réalisation. Cette formation ne donne lieu à aucune certification enregistrée au RNCP ni au répertoire spécifique.

**Évaluation de la satisfaction :**

- Questionnaire à chaud en fin de formation, portant sur l'atteinte des objectifs, la qualité de la plateforme, des modules en ligne et de la classe virtuelle
- Le cas échéant, recueil des appréciations de l'entreprise et du financeur.

**Amélioration continue :**

Les résultats sont analysés en revue de direction annuelle et donnent lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu.

# ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Louisa DUREUX — Formatrice Spécialisée dans le domaine de l'automobile depuis plus de 20 ans, et notamment sur le dossier du SIV depuis sa création en 2009. — 06.66.85.03.37, louisa.dureux@fpa-hse-france.fr

ENGAGEMENTS

- Adapter les cas pratiques aux procédures réellement rencontrées par les participants.
- Répondre aux questions posées pendant le parcours en ligne dans un délai de 48 heures ouvrées.
- Maintenir une veille sur les évolutions réglementaires du système d'immatriculation et des téléprocédures de France Titres (ex-ANTS)
- Prendre en compte les retours des participants pour faire évoluer la formation.

# ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité de la formation à distance — Les supports sont transmis dans des formats numériques accessibles, lisibles par lecteur d'écran. La plateforme permet l'affichage en plein écran et le sous-titrage automatique ; les séquences enregistrées sont sous-titrées sur demande. Le rythme des séquences e-learning est libre, dans la limite de la durée de la session.
- Aménagements possibles — Temps supplémentaire pour les exercices et les quiz, reformulation des consignes, assistance technique à la connexion, remise anticipée des supports.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

# PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information — Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr

DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

*Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.*

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande

**Le tarif préférentiel FNA Alsace-Lorraine : nous consulter*

*** Base de calcul retenue —Les taux sont calculés sur le nombre de participants inscrits à la formation, et non sur les seuls participants présents à l'évaluation finale. Un participant ayant interrompu la formation reste comptabilisé au dénominateur. Satisfaction : moyenne des réponses au questionnaire de fin de formation, le taux de réponse étant précisé. Réussite : nombre de participants ayant satisfait à l'évaluation finale, rapporté au nombre d'inscrits. Assiduité : nombre de participants ayant suivi l'intégralité des 7 heures, sur la même base, établie à partir des relevés de connexion et de l'émargement de la classe virtuelle. Les résultats sont établis par session et consolidés par année civile. Les effectifs sont systématiquement indiqués en valeur absolue à côté de chaque taux : sur de petits groupes, un participant modifie sensiblement les pourcentages.*

**** Réclamations — Toute réclamation peut être adressée à info@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. À réception, FPA-HSE France revient vers vous dans un délai de 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et vous tient informé des actions mises en œuvre.*

*****Recours —Le participant qui conteste les conditions de déroulement de la formation ou les résultats de son évaluation peut saisir par écrit le responsable qualité, DUREUX Sarah, dans un délai de 15 jours : 06.64.88.20.97, sarah.dureux@fpa-hse-france.fr. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés.*

12 route du Donon
88110 ALLARMONT
03.29.27.31.07

76 et 98 rue de la Plaine des Bouchers
67100 STRASBOURG
03.88.84.13.58

Document créé le 05/02/2025
Dernière mise à jour le 05/10/2026
Version du programme : 6

FPA-HSE France, association déclarée, SIREN 810009340, siège social : 12 route du Donon, 88110 Allarmont. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41880130288 auprès du préfet de région Grand Est ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. La certification qualité a été délivrée par l'ICPF, N° de certificat B05080 au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, actions de formation par apprentissage, actions permettant de valider les acquis de l'expérience, bilans de compétences.